

L'EMPLOI

LES OCCASIONS D'EMPLOI DES FEMMES AUX TERMES DU PROGRAMME D'ACTION AFFIRMATIVE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon la première publicité que l'on a faite au sujet du programme d'action affirmative de son ministère, on devait lui affecter 23 années-hommes. D'après le discours que le ministre chargé du statut de la femme a prononcé à Montréal vendredi, ce nombre serait réduit à 20. Selon les prévisions du ministre, il semblerait que l'on ait réduit ce nombre à cinq personnes au bureau central et à neuf dans les régions.

Le ministre fera-t-il tout en son pouvoir pour donner plus d'ampleur à ce programme et incitera-t-il le gouvernement à faire davantage pour persuader l'industrie et le secteur privé d'accepter l'idée de l'action affirmative en faveur des femmes qui cherchent un emploi?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. C'est mon ministère qui a pris cette initiative et qui a créé le programme d'action affirmative précisément dans ce but. Deuxièmement, nous avons appuyé certains projets de Canada au Travail où les gens se sont rassemblés pour faire des sondages, des enquêtes, des études et des rapports relatifs à l'attitude des employeurs dans une région donnée. Je n'ai pas les chiffres en main. Je tiendrai certainement compte des instances du député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je souhaiterais que le ministre démontre cette confiance qu'il a dans son programme en faisant état des compressions de personnel qu'il effectue. Ma question supplémentaire porte sur le fait qu'il arrive fréquemment, comme cela est arrivé encore aujourd'hui, que l'on cite des statistiques relativement au nombre d'emplois créés. On affirme, comme ce fut le cas encore aujourd'hui, que 60 p. 100 de ces emplois sont destinés à des femmes.

N'est-il pas vrai que ces emplois englobent, entre autres, les cas où une ménagère demande par téléphone qu'on lui envoie une femme de ménage pour la journée, et qu'il existe un grand nombre d'emplois comportant des prestations de services personnels comme celui-là? Étant donné que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si cette question est posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, il m'est un peu difficile de me convaincre qu'il s'agit là d'une question supplémentaire à sa première question.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il s'agit du programme d'action affirmative qui a pour objectif de donner des emplois aux femmes et de la nécessité d'une intervention du gouvernement pour atteindre ce but. Le ministre pourrait-il, dans la mesure où il le peut, intervenir dans son ministère ou dans les autres pour que ces statistiques soient établies de façon à ce que nous sachions combien de femmes obtiennent effectivement des emplois permanents de longue durée?

M. Cullen: C'est évidemment là l'objectif du ministère. Je m'excuse auprès de la Chambre d'être en retard aujourd'hui. J'ai rencontré l'Association des syndicats de cheminots canadiens. On comprendra, j'en suis sûr, que je n'ais pu me rendre plus tôt à la Chambre. Je suis parti à moins vingt et j'ai couru jusqu'ici.

Questions au Feuilleton

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement concernant les travaux de la Chambre. Je sais qu'une déclaration a été faite jeudi dernier, mais nous ne savons pas trop à quoi nous en tenir au sujet du bill C-32. Étant donné qu'aujourd'hui est un jour prévu, le gouvernement a-t-il l'intention de passer demain à l'étude en comité plénier, article par article, du bill C-32?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons discuté de la question la semaine dernière, j'ai dit que le gouvernement ne pouvait obtenir le consentement unanime pour permettre au bill de franchir toutes ses étapes en une journée et qu'avant de décider ou d'annoncer quoi que ce soit, je m'entretiendrais avec des représentants des partis, comme l'avait proposé et préconisé le député de Bellechasse (M. Lambert). Avant de prendre une décision, je vais m'entretenir avec les représentants de tous les partis.

M. Paproski: Concernant le même rappel au Règlement, quel est l'ordre du jour de demain?

M. l'Orateur: Le leader du gouvernement à la Chambre pourra annoncer dans le courant de la journée quels travaux sont prévus pour demain. Là encore, on prend l'habitude de s'informer après la période des questions des mesures qui seront abordées le jour même ou le lendemain. La Chambre avait pour règle de ne le faire qu'une fois par semaine. Je ne pense pas que nous devrions déroger à cette pratique à moins d'y être invités expressément par la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 572, 605, 1095 et 1151.

[Texte]

LES DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Question n° 572—**M. Cossitt:**

1. Depuis le 30 avril 1975, combien de discours le ministre de l'Agriculture a-t-il fait imprimer et distribuer à diverses personnes, aux frais du contribuable, a) à combien de personnes chacun de ces discours a-t-il été distribué, b) combien a coûté chaque distribution approximativement, c) combien a coûté jusqu'à ce jour l'ensemble des distributions?